

13 août 2004

04.156

Motion populaire de la Société Nautique de Neuchâtel**Service de prêt de matériel Jeunesse et Sport (J+S) du canton de Neuchâtel**

En vertu de l'article 41 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000, et des articles 117a et suivants de la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, les citoyens soussignés invitent le Grand Conseil à se prononcer sur la pérennité du prêt de matériel de sport par le service des sports (SSPO) auprès des institutions publiques (écoles) et des institutions privées (associations sportives, associations de jeunesse et de développement de la jeunesse).

Par une lettre datée du 25 juin 2004, à la veille des vacances scolaires, le conseiller d'Etat Thierry Béguin informait en premier lieu les écoles, puis les personnes ayant un jour ou l'autre emprunté du matériel auprès du service cantonal des sports, que celui-ci allait vendre ce matériel entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2004 avec priorité d'achat donnée aux écoles et cesser le prêt.

S'il est vrai que l'Etat de Neuchâtel doit faire des économies, il ne peut le faire sans réfléchir aux conséquences directes et indirectes induites par une telle mesure d'économie, en particulier sur le plan de la promotion de la pratique sportive auprès des jeunes, tant en milieu scolaire qu'associatif. L'Etat de Neuchâtel peut aussi réaliser des recettes supplémentaires en optimisant ce système, par exemple en louant ce matériel à des tarifs permettant ainsi de viser la rentabilisation dudit service de prêt.

On s'étonne en particulier que le Conseil d'Etat envisage de brader un matériel en parfait état, acheté en partie cette année encore et qui a toujours été entretenu avec le plus grand soin. Ce matériel n'a cessé de circuler d'école en école, d'association en association, etc., à la plus grande satisfaction de tous (plus de 700 dossiers traités par année!). Il semble évident qu'une fois dispersé, ce matériel cessera de circuler, induisant des coûts importants, à la charge des collectivités publiques, pour l'achat et l'entretien d'un matériel redondant, aux quatre coins du canton, et ce pour tenter d'égaliser cette prestation, avec l'illusion de pouvoir y parvenir et au bout de la chaîne, à nos enfants d'en faire les frais! Signalons encore que tout le matériel ne va pas être vendu, puisqu'une partie de celui-ci est directement utilisé par le service des sports pour ses cours de formation et ses camps à l'attention de la jeunesse de notre canton. Soyons conséquents!

Un règlement et une table de tarification des prêts se doivent d'être établis pour permettre la rentabilisation d'un système centralisé qui a fait ses preuves depuis plusieurs années déjà.

Le législateur a accordé un certain nombre de crédits pour l'achat et le fonctionnement de ce service durant de nombreuses années. Sans en avertir le politique, hormis le Conseil d'Etat, ni grande consultation des milieux intéressés, la cheffe de service décide d'annoncer la suppression du prêt de matériel J+S, dans des délais très courts, et ce, comme par hasard, à la veille des vacances scolaires, permettant ainsi de s'éviter une bonne partie des foudres des personnes directement concernées par cette mesure, par ailleurs non motivée par un projet précis et évitant de surcroît le débat démocratique.

Les signataires demandent que le Conseil d'Etat:

- reconsidère les coûts réels en termes économique, pédagogique et social de la suppression du service de prêt de matériel J+S par le SSPO;
- reporte les décisions annoncées de la vente du matériel J+S cantonal par le SSPO et de la suppression pure et simple du service de prêt;
- demande au SSPO de tenir compte des remarques constructives de nombreux utilisateurs pour assurer la pérennité d'un service centralisé de prêt de matériel de sport, dans la continuité du travail accompli jusqu'à ce jour, mais permettant aussi de viser à sa rentabilité.

Premier signataire: Jérôme Paccolat, Crêt-Mouchet 1, 2013 Colombier
Motion populaire munie de 1416 signatures.